

Résolution du congrès du SNUDI-FO 53

Réuni à Laval, le 2 juin 2026

Le congrès du SNUDI-FO 53 se réunit en pleine crise économique et sociale, dans un contexte où des populations dans le monde sont victimes de la guerre. Le congrès du SNUDI-FO 53 condamne toutes les guerres et leurs abominations. Le congrès du SNUDI-FO 53 appelle à un cessez le feu immédiat et permanent notamment à Gaza, au Liban, en Iran, en Ukraine, comme partout ailleurs dans le monde.

Les reculs sociaux, la casse des services publics se font dans les mêmes logiques inhérentes à la Loi travail, aux ordonnances Macron, à la loi de transformation de la Fonction Publique, aux lois Blanquer, à PPCR, au Grenelle de l'Éducation, à la réforme Macron-Borne des retraites, au choc des savoirs.... Le congrès du SNUDI-FO 53 n'accepte pas la casse de l'École publique, de nos conquêtes sociales, en particulier de nos retraites et de la SECU. Le Congrès du SNUDI-FO 53, réuni le 2 juin 2026, a débattu de la situation des personnels et de l'École Publique et réaffirme ses revendications dans sa résolution.

Salaires

Pour le congrès du SNUDI-FO 53, la question des salaires est une de nos revendications principales. La situation actuelle est marquée par une augmentation sans précédent du coût de la vie. Le point d'indice est gelé quasiment sans interruption depuis 2010. Les fonctionnaires ont désormais perdu près de 33% de leur pouvoir d'achat depuis 2000, équivalent à 750 euros par mois, net (approché) pour un PE à l'échelon 6. Ces 33% c'est ce qu'on nous doit, ce qu'on nous a volé. Par ailleurs, des négociations urgentes doivent s'ouvrir pour la revalorisation des grilles indiciaires pour tous et sans contreparties.

Le congrès du SNUDI-FO 53 exige une revalorisation des frais de déplacement et de l'ISSR à la hauteur de l'augmentation des prix du carburant.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- Le dégel de la valeur du point d'indice et son indexation sur l'inflation
- L'augmentation de la valeur du point d'indice de 33% pour rattraper le pouvoir d'achat perdu
- L'augmentation indiciaire substantielle pour tous les personnels et sans contreparties
- La transformation indiciaire de toutes les primes

Postes

Le congrès du SNUDI-FO 53 rejette les coupes budgétaires drastiques et les milliards d'économies imposées en particulier aux services publics, et qui se traduisent par des centaines de millions d'euros de nouvelles économies à réaliser à l'Éducation Nationale.

Les opérations de carte scolaire 2026 en est une parfaite illustration : les 1891 suppressions de postes dans le premier degré ont abouti à des milliers de fermetures de classes cette année, dont 20 fermetures de classes en Mayenne, une nouvelle fermeture d'école et 1 nouvelle fusion d'écoles ! Des mobilisations se sont organisées en Mayenne, souvent avec les parents et toujours avec le SNUDI-FO 53. C'est avec la mobilisation de tous que le SNUDI-FO 53 a pu obtenir l'annulation de plusieurs fermetures comme à Cuillé, Argentré, Louvigné, Saint Ouen des Toits, ... Pour autant, ces décisions de 20 fermetures de classes sont un coup très dur pour l'École Publique et laïque. Cette année, une école sur 10 dans le département de la Mayenne subit une fermeture de classe ce qui aura des conséquences directes sur les conditions de travail déjà bien difficiles dans les écoles (inclusion scolaire au forceps, manque de personnels remplaçants, RASED exsangues, classes multi-niveaux chargées...).

Le SNUDI-FO 53 a chiffré les besoins en postes : pour notre seul département, il faudrait créer 99 postes pour permettre des effectifs décentés dans les classes, le remplacement de la totalité des absences, des RASED complets pour un bassin de 800 élèves max, des postes d'enseignants référents, des postes d'enseignants spécialisés pour répondre à toutes les notifications de la MDA... Le congrès du SNUDI-FO 53 estime que la baisse démographique est une opportunité d'améliorer les conditions de travail.

Le congrès mandate le conseil syndical et le bureau départemental pour continuer de lister précisément les besoins en postes, et pour porter ces revendications à tous les niveaux, pour la défense de notre outil de travail, pour continuer d'organiser la résistance dans les écoles pour la défense des postes.

Le congrès constate que le manque d'enseignants titulaires remplaçants conduit à des milliers de classes non remplacées en Mayenne comme ailleurs. Ainsi de septembre 2025 à fin avril 2026, il y a eu 923 demi-journées d'absences non remplacées en Mayenne. Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique la création en urgence de tous les postes nécessaires et le recrutement de personnels sous statut à hauteur des besoins. Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne refuse la dislocation du remplacement (fusion des fonctions, application Andjaro, e-remplacement...) mise en place dans certains

départements. Le congrès départemental mandate le bureau départemental pour poursuivre les interventions auprès du DASEN et de la rectrice sur la base de ces revendications :

- Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut ;
- L'ouverture et le ré-abondement des listes complémentaires ;
- Le réemploi et la titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent ;
- Les ouvertures de postes nécessaires et l'arrêt des fermetures, à commencer par la restitution des 9 postes supprimés pour notre département cette année ;

L'actualisation de la loi de programmation militaire a acté une rallonge de 36 milliards d'euros pour les dépenses d'armement qui porte l'objectif de ces dernières à 76,3 milliards en 2030 contre 57,1 en 2026... Ce nouveau plan d'austérité d'une violence inouïe envers les services publics dont l'École publique intervient alors que les bénéfices nets cumulés des plus grandes entreprises françaises du CAC 40 ont atteint des records, en particulier pour les profiteurs de guerre, à l'instar de Total Energie. Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique l'annulation de ces coupes budgétaires, et l'abandon de ces budgets d'armement.

Retraites

Le congrès du SNUDI-FO 53 s'oppose à toute remise en cause du Code des pensions civiles et militaires et exige le maintien de tous les régimes spéciaux. Le congrès refuse toujours le passage en force du président Macron qui a imposé par la force 2 ans ferme pour tout le monde, en dépit d'une mobilisation unitaire et historique. Face aux conséquences néfastes de toutes les contre-réformes imposées depuis 1993 qui ont conduit à une baisse drastique du montant des retraites et pensions, alors que la durée d'activité nécessaire à l'obtention d'une retraite complète augmente sans cesse, le congrès, rappelant que « 40 ans c'est déjà trop », confirme sa démarche volontariste de reconquête sociale qui passe par le retour de la retraite à 60 ans, dans la perspective du retour aux 37,5 années de cotisation pour un taux plein et la suppression de toute décote.

Fonction Publique

Depuis 6 ans, les gouvernements mettent en œuvre la loi Dussopt notamment en dessaisissant les Commissions Administratives Paritaires des opérations de mutations et de promotions, c'est-à-dire en retirant aux élus du personnel leurs prérogatives de contrôle sur les opérations de l'Administration, pour les mutations depuis 2020 et pour les promotions depuis 2021. Depuis janvier 2023, les CHSCT ont été supprimés. Cette loi a créé les conditions d'une gestion arbitraire des personnels et généralise, dans la Fonction publique, le recrutement hors statut, sous contrat. Le SNUDI-FO de la Mayenne, avec son syndicat national, avec la FNEC-FP FO et avec la FGF revendiquent le retrait de la loi Dussopt, dite de « transformation de la Fonction Publique, le rétablissement de toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires, des CAP, (de la CAPD pour nous PE), en premier lieu sur les mutations et les promotions, le respect du rôle des élus du personnel.

Le congrès du SNUDI-FO 53 refuse les logiques continues qui consistent uniquement à faire des économies sur le dos des agents, à placer les personnels en concurrence avec des rémunérations individualisées au « mérite », dans la continuité de PPCR. Le congrès du SNUDI-FO 53 refuse la division des personnels. Le congrès du SNUDI-FO 53 se félicite que FO Fonction publique ait claqué la porte de la conférence sociale TER refusant ainsi de cautionner un simulacre de concertation. Alors que la paupérisation des agents de la Fonction Publique se généralise, le gouvernement Macron-Lecornu persiste à vouloir liquider les garanties statutaires pour y préférer le mérite individuel et l'arbitraire. Le congrès rappelle que la Fonction Publique n'est pas une start-up, et que les fonctionnaires ne sont pas au service du gouvernement, mais de l'Etat, pour l'égalité des droits, et l'égalité d'accès à la santé, à l'Education, aux services publics.

Direction d'école

Après avoir imposé la loi Rilhac instaurant notamment pour les directeurs « une délégation de compétences de l'autorité académique », leur attribuant une « autorité fonctionnelle » et conférant un rôle décisionnaire aux conseils d'école, le ministre passe en force avec un nouveau « référentiel métier » qui servira de nouveau cadre de référence pour la formation, l'accompagnement et l'évaluation des directrices et directeurs d'école. Ainsi, le ministre maintient et accentue le cap de la territorialisation de l'École publique en contraignant la directrice ou le directeur à être responsable des politiques publiques « en lien étroit avec les collectivités au service de la scolarisation ». Le référentiel prévoit même que « le directeur conduit le projet d'école, élaboré avec les représentants de la communauté éducative. » Le référentiel se situe dans le cadre de la loi Rilhac en cherchant à instaurer une caporalisation de la fonction de directrice ou de directeur d'école. Le référentiel précise également que « le directeur d'école s'assure que les enseignants et les familles ont des échanges réguliers sur les progrès des élèves, et leur comportement. »

Pour le congrès du SNUDI-FO 53, chaque enseignant est capable d'organiser des rencontres avec les parents d'élèves, dans le cadre de ses obligations de service, sans que la directrice ou le directeur ne soit contraint de s'en assurer ! Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique le retrait de ce nouveau référentiel.

Le congrès du SNUDI-FO 53 se félicite que le syndicat ait refusé de cautionner les GDDE, des réunions non-officielles qui ne font que cautionner et anticiper l'application de la loi Rilhac et de tous ses pendants, comme le « référentiel métier ».

Le congrès du SNUDI-FO constate que les directrices et directeurs d'école voient leurs conditions de travail aussi se dégrader du fait de l'inclusion scolaire à tout prix, de la gestion quotidienne du manque de remplaçant, des tâches chronophages (enquêtes, sorties scolaires, PPRE, AFFLENET, ADAGE...) sans parler des nouvelles mesures dont ils portent l'entière responsabilité : protocole Phare, Pacte, sécurisation des écoles...

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- l'abrogation de la loi Rilhac et de ses décrets d'application ;
- l'abandon du nouveau référentiel métier ;
- l'abandon des GDDE qui ont anticipé la mise en œuvre de la loi Rilhac (et que le SNUDI-FO n'a pas cautionnée) ;
- le maintien du décret de 1989 sur la direction d'école ;
- la satisfaction des revendications concernant la direction d'école : augmentation des décharges, aide administrative statutaire dans chaque école, 100 points d'indice pour tous les directeurs...

PPCR

Le congrès départemental revendique l'abrogation de PPCR qui en échange de miettes salariales en 2017 a introduit le déroulement de carrière au mérite, l'opacité et l'arbitraire dans les promotions, et un accompagnement permanent à l'instar des formations constellations et des évaluations d'école qui se mettent en place et s'institutionnalisent. Le congrès du SNUDI-FO 53 constate et regrette que le PPCR s'articule parfaitement avec les contre-réformes Dussopt, les réformes issues du Grenelle Blanquer, le « Pacte », et toutes les dispositions managériales qui divisent les personnels et entravent notre liberté pédagogique, à l'instar des nouvelles résidences pédagogiques.

Mouvement départemental

Depuis que les CAPD ont été dessaisies des opérations de mouvement, règne désormais l'opacité la plus totale, l'arbitraire dans les opérations de mutation intra départementales : passe-droits, erreurs non rectifiées, postes non offerts... désormais tout est possible. La loi dite de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019, dans la poursuite des logiques PPCR, a définitivement retiré aux élus du personnel à la CAPD toutes leurs prérogatives de contrôle des opérations du mouvement. Plus aucune vérification générale des postes offerts n'est possible pas plus que du projet d'affectation de tous les participants ni de leur barème puisque les élus du personnel sont privés de toutes les informations nécessaires à ces vérifications.

Le Statut Général des Fonctionnaires de 1946 avait institué les CAP pour que s'exerce le contrôle syndical sur le déroulement de carrière (mutation, promotion, départ en stage, sanction, etc.) des fonctionnaires afin de veiller au respect des lois et règlements relatifs à la gestion des personnels, de garantir leur égalité de traitement, bref d'en finir avec l'arbitraire hiérarchique qui, jusqu'en 1945, mettait la carrière du fonctionnaire sous la tutelle du pouvoir politique qui pouvait, en particulier, déplacer d'autorité un agent ou empêcher sa mutation... Les ministères Vallaud-Belkacem-Blanquer ont détruit en quelques années, ce que des années de combat syndical avaient réussi à obtenir.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique le retour de l'Ancienneté Générale de Service comme élément principal du barème, l'abrogation de la loi Dussopt, et le retour des prérogatives des CAPD en matière de mutation. Le congrès du SNUDI-FO 53 mandate le conseil syndical et le bureau départemental pour continuer d'intervenir pour faire valoir ces revendications.

Rythmes scolaires

Désormais, plus de 96% des communes en France sont revenues à 4 jours, en particulier grâce à la mobilisation organisée par FO. Dans les communes où les 4 jours et demi sont maintenus, le SNUDI-FO appuie et organise les personnels dans leur combat pour le retour à 4 jours. Les personnels continuent de s'organiser avec le SNUDI-FO comme à Château-Gontier, Laval ou Mayenne. Le congrès rappelle qu'une dérogation constitue une exception dans l'application d'une règle. Ainsi, le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- L'abrogation des décrets Peillon, Hamon et Blanquer : ce n'est pas aux communes de décider des rythmes scolaires ;
- Le retour à un rythme unique dans un cadre national ;
- Le retour à la semaine de 4 jours (sur 36 semaines) dans toutes les communes, toutes les écoles ;
- L'arrêt de la territorialisation de l'Ecole publique, la stricte séparation scolaire / périscolaire et l'abandon des projets éducatifs de territoire (PEdT) ;

Evaluations nationales

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne revendique :

- Le respect de la liberté pédagogique des personnels en stoppant cette culture de l'évaluation permanente ;
- L'abandon des évaluations nationales imposées et standardisées ;

Le SNUDI-FO 53 soutiendra tous les personnels qui subiraient des pressions ou seraient menacés de sanctions s'ils refusaient de les faire passer.

Evaluations d'école

Nos responsables administratifs tentent d'imposer les évaluations d'établissement scolaire à tous les niveaux d'enseignement. Le Congrès du SNUDI-FO 53 revendique l'abandon immédiat de ce dispositif managérial, qui accentue la territorialisation de l'école, remet en cause la liberté pédagogique et se coordonne parfaitement avec les logiques de salaire au mérite, du nouveau référentiel métier direction d'école, des nouvelles modalités de formations (résidences pédagogiques...) mais aussi de PPCR. Le congrès réaffirme également que ces évaluations ne peuvent en aucun cas être présentées comme obligatoires, n'étant basées sur aucun texte réglementaire et contrevenant aux dispositions statutaires. Le SNUDI-FO 53 continuera à conseiller et à soutenir toutes les écoles du département qui refuseront de subir ces évaluations.

Formation

Le Congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- le respect des ORS : 18h d'animations pédagogiques
- l'abandon des formations en constellations et des visites croisées entre collègues ;
- la fin des accompagnements d'équipe permis par PPCR
- le droit aux congés de formation professionnelle librement choisis sans conditionnement aux missions d'enseignement et sans la nécessité de l'avis de l'IEC ;
- une formation sur temps de travail dans le cadre des ORS en présentiel dispensée par des formateurs qualifiés avec remplacement systématique ;
- une formation continue librement choisie par les personnels sur le temps de classe ;
- le respect du libre choix des 18h d'animations pédagogiques ;
- des formations qui ne se résument pas à la mise en œuvre des réformes politiques (laïcité, valeurs de la république, école inclusive...) et des formations managériales des directeurs tirés du catalogue du ministère.

RASED

Le congrès du SNUDI-FO 53 n'accepte pas les EMAS (Equipes mobiles d'appui à la scolarisation), qui placent les personnels des RASED en position d'évaluateurs, en leur imposant de nouvelles missions qui ne sont plus centrées sur les élèves, et qui substituent à l'aide individuelle le coaching ou le management des enseignants. Le congrès revendique :

- Un RASED complet pour 800 élèves ;
- le maintien ou retour des prises en charge des élèves par les RASED ;
- la création massive de tous les postes spécialisés nécessaires et restitution des postes supprimés afin que chaque RASED soit complet ;
- la mise en place d'indemnités permettant de couvrir les frais de déplacement dans toutes les écoles quelle que soit la commune, et sans enveloppe fermée.

Le Ministère cherche toujours à externaliser les missions et les personnels de santé, dont les PsyEN EDA, aux départements.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique :

- Le maintien des PsyEN comme fonctionnaires d'Etat au sein du ministère de l'Education Nationale ;
- La titularisation de tous les psychologues contractuels qui le souhaitent ;
- La création de postes de PsyEN EDA à hauteur des besoins ;
- La Revalorisation de l'indemnité de fonction allouée aux PsyEN EDA ;
- Le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- La mise à disposition pour tous les PsyEN EDA et enseignants spécialisés des RASED d'un local et d'un matériel adapté de leur choix, financé et assuré par l'Education nationale et non par les communes
- Une formation continue et de qualité qui réponde aux besoins exprimés par les PsyEN EDA.

Inclusion scolaire

Le congrès du SNUDI-FO de la Mayenne réaffirme les revendications portées de longue date par le syndicat et désormais partagées partout :

- Oui à la scolarisation adaptée aux besoins des élèves, en milieu ordinaire chaque fois que c'est possible, en établissement spécialisé chaque fois que nécessaire ;
- Non à l'inclusion systématique et indifférenciée ;

- Défense des conditions de travail, de la sécurité des personnels et des élèves ;
- Respect des notifications MDA ;
- Maintien des établissements médico-sociaux, et création de postes à hauteur des besoins dans les ESMS ;
- Abandon de l'acte 2 de l'école inclusive qui prévoit la liquidation des établissements spécialisés ;
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH.

Le congrès du SNUDI-FO 53 mandate le bureau départemental pour continuer de faire connaître partout cette situation, et pour qu'une initiative nationale puisse voir le jour rapidement.

AESH

Le congrès se félicite de la hausse de la syndicalisation des AESH et de l'intégration de plusieurs AESH dans les instances du syndicat. Le syndicat est aux côtés des AESH, systématiquement, pour faire aboutir les revendications toujours d'actualité : un vrai statut, un vrai salaire, abandon des PIAL et maintenant des PAS.

Le congrès du SNUDI-FO 53 invite les adhérents à faire adhérer les AESH de leur établissement au SNUDI-FO qui porte avec détermination et conviction les revendications des AESH et qui est quotidiennement engagé pour la défense de toutes les situations individuelles des collègues.

Le congrès revendique le recrutement d'AESH à hauteur des besoins et dans le respect des notifications de la MDA.

Le ministre Geffray vient d'annoncer un projet de création d'un « statut » pour seulement 20% des AESH qui deviendraient « assistants d'accessibilité »

Le congrès du SNUDI-FO 53 estime que ces annonces du ministre sont dangereuses et ne répondent en rien aux revendications des personnels !

Le congrès du SNUDI-FO 53 réaffirme ses revendications concernant les AESH :

Un vrai statut de fonctionnaire pour tous les AESH à 24 heures temps plein

L'augmentation immédiate des salaires des AESH

L'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation

La mise en place immédiate de la subrogation

L'octroi effectif des jours de fractionnement

Bâti scolaire, santé, sécurité et conditions de travail

Le SNUDI-FO 53 constate avec gravité que l'inaction des pouvoirs publics et le sous-investissement chronique dans le bâti scolaire exposent chaque année davantage les personnels et les élèves à différents risques : amiante, radon, isolation insuffisante face aux épisodes de chaleur ou de froid.

Le SNUDI-FO 53 affirme que la prise en compte de ces risques est de la responsabilité de l'employeur et non pas des personnels. C'est à l'employeur d'imposer à la collectivité la réalisation des travaux lorsqu'ils sont nécessaires.

Le SNUDI-FO 53 exige que des investissements soient réalisés à hauteur des besoins.

PES

Le congrès constate que les conditions de titularisation se sont largement détériorées avec la mastérisation. Elle a de plus asséché les concours. Néanmoins la réforme instaurant un recrutement à Bac+3 ne répond toujours pas aux revendications. En effet, la titularisation est toujours conditionnée à l'obtention d'un master. Les lauréats du concours qui ne seront pas fonctionnaires mais « élèves fonctionnaires », payés 1400 euros, (en-dessous du SMIC), des étudiants fonctionnaires stagiaires de M2 seront toujours surchargés par des exigences multiples, payés à 1800 euros, et la M1 restera sans utilité dans la formation professionnelle, puisque les lauréats des concours déjà détenteurs d'un master ou d'une expérience professionnelle suffisante pourraient en être dispensés.

Le congrès du SNUDI-FO 53 revendique l'abandon de la mastérisation et particulièrement du master d'enseignement « MEEF », le recrutement par concours après Licence (Bac + 3) avec une véritable formation professionnelle rémunérée sous statut de fonctionnaire à plein temps et la reconnaissance d'une équivalence Bac+5 après titularisation, le respect de la qualification acquise par le diplôme national de Licence ; égalité face aux concours de tous les diplômés de Licence

Laïcité

Le congrès constate que les atteintes à la laïcité sont toujours importantes, et se félicite des interventions et des alertes du SNUDI-FO 53 avec sa section fédérale départementale, pour le respect de la neutralité de l'école Publique.

Le Congrès du SNUDI-FO 53 rappelle son attachement à l'école laïque et républicaine, fondée sur la transmission des connaissances, et exige le retrait de toutes les contre-réformes de Blanquer et de ses prédécesseurs, qui ont conduit à la remise en cause de la laïcité, à la territorialisation, et à l'aggravation des inégalités. Le Congrès réaffirme également la place de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'État, que le gouvernement entend réviser au nom de la lutte contre le

séparatisme. Pour le Congrès du SNUDI-FO 53, l'enseignement dû aux élèves ne dépend pas d'une majorité politique, mais du savoir. C'est pourquoi le Congrès exige le respect du Statut qui protège les personnels et donc la conscience en formation des élèves de toute pression extérieure.

Le Congrès du SNUDI-FO 53 rappelle la revendication constante des partisans de la laïcité et du serment de Vincennes de 1960 : les fonds publics doivent être réservés à la seule École publique. En ce sens, le Congrès rappelle la position constante de la CGT-FO d'exigence de l'abrogation de la loi Debré – Guerneur de 1959 et toutes les lois anti-laïques.

Pour le Congrès, le scandale Bétharram ne doit pas conduire à un simple « aménagement » de la Loi Debré. Refusant tout processus d'unification public-privé, le Congrès considère que la solution ne peut résider dans le fait d'imposer les mêmes obligations dans le privé et dans le public.

Pour le Congrès du SNUDI-FO 53, on ne peut défendre la Laïcité de l'École sans demander l'abrogation des contre-réformes alignant le fonctionnement de l'école publique sur le « modèle » de l'école privée : projet éducatif plus important que l'enseignement lui-même, autonomie des établissements sous pression de forces économiques et politiques locales présents dans les conseils d'administration, recrutement de contractuels à la place de fonctionnaires d'état...

Avec sa fédération et sa confédération, le congrès du SNUDI-FO 53 exige le retrait de la Loi Séparatisme. Cette loi liberticide est contraire à la reconnaissance de la liberté de conscience définie par l'article 1 de la loi de 1905, ainsi qu'à la liberté d'association.

Militarisation de la jeunesse

Le congrès du SNUDI-FO 53 exige l'abandon du dispositif classe défense et de tout autre dispositif s'y apparentant. La mission de l'école n'est pas d'embrigader nos élèves dans ce qui rappelle fâcheusement les bataillons scolaires d'avant 1914, mais d'instruire et de développer l'esprit critique des élèves.

Protection Sociale Complémentaire

Avec sa Fédération, le SNUDI-FO 53 rejette l'accord du 8 avril 2024 mettant en place la Protection Sociale Complémentaire pour les agents de l'Éducation nationale. Il se félicite du retrait de la signature de la FGF de l'accord de 2022. Le congrès dénonce le caractère obligatoire de cette PSC et le découplage entre santé et prévoyance. Cet accord vise à imposer un système assurantiel où l'accès aux prestations est fonction des moyens financiers, contre les droits collectifs assurés par la sécurité sociale. Il n'assure ni solidarité entre agents ni solidarité intergénérationnelle. Le congrès réaffirme son attachement au 100% sécurité sociale. Il mandate le bureau départemental pour la poursuite d'actions s'opposant à cette PSC.

Développement du syndicat et élections professionnelles

Le congrès se félicite du développement continu du syndicat sur le département, depuis près de 12 ans. Chaque année les adhésions sont plus nombreuses. Ce développement s'est traduit par une nette progression aux élections professionnelles de décembre 2022 (passage de 11% en 2014 à 25% des voix en 2018 et à 36,7% en 2022).

Le congrès du SNUDI-FO 53 appelle chaque adhérent à participer au renforcement du syndicat en faisant adhérer.

Le congrès du SNUDI-FO 53 appelle chaque adhérent à voter et à faire voter FO aux prochaines élections professionnelles qui auront lieu du 3 au 10 décembre 2026.

Résolution adoptée à l'unanimité

